

N° ARS-PDL/DOS/AES/199/2026/PDL
Direction de l'offre de soins

ARRETÉ

**Fixant la composition nominative du comité consultatif d'allocation de ressources
relatif à la section soins médicaux et de réadaptation**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-22-6, L. 162-22-6-2, L. 162-22-8-2, R. 162-29, et R. 162-29-3 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020, notamment son article 34

Vu la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021, notamment son article 51 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 15 février 2023 portant nomination de Monsieur Jérôme JUMEL, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Pays de la Loire

Vu le décret n°2022-597 du 21 avril 2022 relatif à la réforme du financement des activités de soins de suite et de réadaptation ;

Considérant la sollicitation de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire par courrier du 30 septembre 2022 relative à la désignation des représentants d'établissements de santé publics, des représentants d'établissements de santé privés à but non lucratifs et des représentants d'établissements de santé privés à but lucratif au comité consultatif d'allocation de ressources relatif à la section soins médicaux et de réadaptation ;

Considérant que la répartition entre les organisations est déterminée en fonction de l'activité des établissements relevant de chacune d'entre elles au sein de la région. Pour les organisations disposant de plus d'un représentant, l'un d'entre eux est un représentant de la communauté médicale ;

Considérant la sollicitation de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire par courriels du 30 septembre 2022 relative à la désignation des collectifs d'usagers au comité consultatif d'allocation de ressources relatif à la section soins médicaux et réadaptation ;

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger, à désigner ou à proposer des représentants au comité consultatif d'allocation de ressources relatif à la section soins médicaux et réadaptation ;

Considérant les départs de M. TARLE, M. HERCE et du Pr. DINOMAS en tant que titulaires pour la FHF ;

Considérant le départ de M. ROBIN en tant que suppléant pour la FHF ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le comité consultatif d'allocation de ressources relatif à la section soins médicaux et réadaptation comprend au moins 12 membres et au plus 24 membres (en tenant compte des suppléants) ayant voix délibérative. Sa composition nominative est la suivante :

Représentants des organisations des établissements de santé publics et privés	
Fédération Hospitalière de France (FHF)	
Titulaire	Suppléant
M. Gwendal MARINGUE Secrétaire Général - CHU Nantes	M. Christophe PRESSE Directeur - CHI Sèvre et Loire
M. Sylvain COURTOIS Directeur adjoint Territorial des Finances - CHD La Roche sur Yon	Mme Caroline CALMEL Secrétaire général FHF Pays de la Loire
Mme Louise SOQUET Directrice Adjointe - CHU Angers	Mme Frédérique BOUTHOU Directrice des parcours et de l'ordonnancement – CH Laval
M. Christophe RIQUET Directeur du département économique et financier – CH Laval	Mme Céline MONTIGNY-FRAPPY Directrice - PHGNS
M. Mathis VAULEON Directeur des affaires financières CH Le Mans	
Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP)	
Titulaire	Suppléant
Mme. Angélique BRILLARD Directrice Générale - PRH Le Mans	M. Franck BOUGEANT Directeur des établissements Fondation G. Coulon - Le Mans
M. Vincent ELINEAU Directeur CSMR Villa Notre Dame – St Gilles Croix de Vie	M. Nicolas MASO Directeur général de SOSAN

Mme Catherine DEBARD	Mme Corinne DROUET
Directrice Centre MPR Côte d'Amour - St Nazaire	Directrice adjointe UGECAM BRPL
Dr Laurent DE BATAILLE	Dr Isabelle VRIGNAUD
Médecin référent SMR - Centre Jules Verne - Nantes	Présidente CME/DIM - Clinique Mutualiste de l'Estuaire - St Nazaire
Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP)	
<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Christophe COQUELIN	Mme Caroline BERTHET
Directeur des Opérations - Secteur Sanitaire - LNA Santé - Vertou	Directrice Générale Hôpital Privé du Confluent - Vivalto Santé - Nantes
Représentants des Associations d'Usagers et de Représentants des Familles	
<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Marylène FLEURY	M. Jean-Yves LE MAGUERESSE
Association Conseil Aide et Défense aux Usagers de la Santé (CADUS)	Association Union Régionale des Associations Familiales (URAF)
M. Karim SAMJEE	Mme Danièle DENIS
Association Française des Diabétiques 44 (AFD)	Association Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)

Article 2 : Nul ne peut siéger au sein du **comité consultatif d'allocation de ressources relatif à la section soins médicaux et de réadaptation** à plus d'un titre.

Article 3 : Le mandat des membres est fixé sur une durée de 5 ans.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens », accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire ou son représentant, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **23 MARS 2026**

Le Directeur Général

Jérôme JUMEL